



Pas-de-Calais

Le Département

APPEL A PROJETS 2021

DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE

Présentation des dispositifs de l'appel à projets

Direction des Politiques d'Inclusion Durable



Ce projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
opérationnel national « Emploi
et Inclusion » 2014-2020



Pacte des solidarités et du développement social
2017 - 2022

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes
défavorisées (PDALHPD)
2015-2020

Un engagement collectif en faveur de
l'emploi des personnes
en situation d'exclusion

Assemblée Départementale du 17 décembre 2018



Stratégie nationale de prévention
et de lutte contre la pauvreté
Délibération des fiches actions en avril
2018



Engagement pour le Renouveau
du Bassin Minier (ERBM)

Protocole conclu en novembre 2018
Convention en plénière du 24 juin 2019



Plan quinquennal pour le Logement
d'abord et la lutte contre le sans-abrisme

Convention validée en Commission Permanente
de novembre 2018





3 axes d'intervention

Axe 1 : Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

- Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA*
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA exerçant une activité indépendante*
- Appui aux parcours d'insertion – Levée des freins*
- Mobiliser et développer les clauses*
- Accompagner les sorties de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)*
- Solutions Logement -ASE*
- Accompagnement social au logement autonome – ASE*
- Accompagner les ménages risquant l'expulsion locative*
- Pacte Ambition IAE*

Axe 2 : Engagement collectif en faveur de l'emploi – hors Fonds Social Européen (FSE)

- Référent solidarité*
- Accompagnement professionnel dans les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)*
- Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires (AI)*
- Aide à l'encadrement dans les Entreprises d'Insertion (EI)*
- L'Appui aux dispositifs d'insertion*
- Actions d'innovation sociale*

Axe 3 : Engagement collectif en faveur de l'emploi – avec FSE

- De l'Insertion Sociale à l'Insertion Professionnelle (ISIP)*
- Aide à l'encadrement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)*
- Aide à l'encadrement des Chantiers écoles*
- Un emploi un toit*
- Développer une ingénierie territoriale des clauses d'insertion*
- Innovation pour l'appui aux dispositifs d'insertion*



DESCRIPTION DE L'APPEL A PROJETS

- Un document général reprenant les modalités globales de l'appel à projets ;
- Des fiches présentant chaque dispositif et leurs spécificités ;
- Un dépôt de chaque demande sur la plateforme départementale E-partenaire, pour les 3 axes : <https://portailpartenaire.pasdecalsais.fr/Extranet/> ;
- En parallèle, un dépôt sur « ma démarche FSE » pour l'axe 3 <https://ma-demarche-fse.fr/demat/>.
- Les spécificités liées au FSE (publicité, éligibilité...) seront consultables sur « Ma démarche FSE ».

DUREE

- Ouverture et publication sur le site internet du Département dès le 17 décembre 2020 ;
- Des dates de clôture qui diffèrent d'un dispositif à l'autre ;
- Plusieurs sessions durant l'année pour certains dispositifs.
- 3 Commissions Permanentes principalement visées : mai, octobre et décembre 2021.

La mise en œuvre des opérations s'effectuera sous réserve du vote du budget départemental pour l'exercice 2021 et de la validation par la Commission Permanente.

AXE 1 : Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté



Un socle commun Etat / Département comprenant 2 objectifs visés par l'Appel à projets

Sur l'ensemble du territoire du Département



Certaines ciblées sur le bassin Minier
(ERBM)

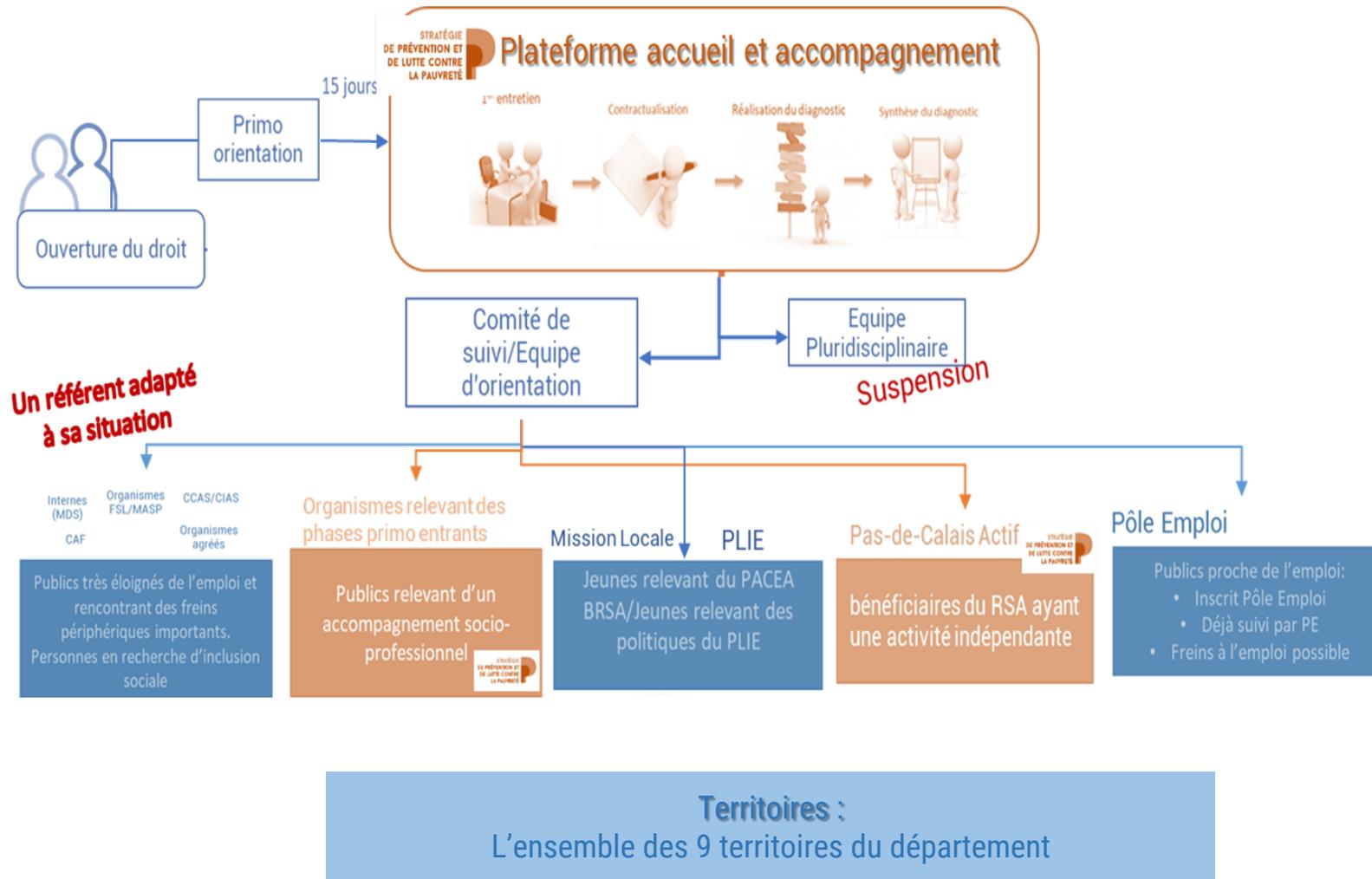
1. Améliorer l'insertion des bénéficiaires du RSA

2. Accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Une action relevant de l'initiative départementale

- Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA*
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA exerçant une activité indépendante*
- Appui aux parcours d'insertion – Levée des freins*
- Mobiliser et développer les clauses*
- Pacte Ambition IAE*
- Solutions Logement -ASE*
- Accompagnement social au logement autonome – ASE*
- Accompagner les sorties de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)*
- Accompagner les ménages risquant l'expulsion locative*

Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des Bénéficiaires du RSA - *fiche 1.1*



Public cible :
Tous les bénéficiaires du RSA nouveaux entrants et les bénéficiaires du RSA sans accompagnement

Porteur de projet éligible :
Toute structure (Association, organisme de formation) – accompagnement et actions socio-professionnels

Durée de l'appel à projets :
Du 17 décembre 2020 au 31 janvier 2021 inclus

Période de mise en œuvre du dispositif :
Du 1er mai 2021 au 30 avril 2022

Accompagner les bénéficiaires du RSA exerçant une activité indépendante - *fiche 1.2*



Phase diagnostic :

Evaluation de la situation socio-économique et viabilité de l'activité



Phase Accompagnement :

Activité viable

Aide au développement de l'activité

Activité non viable

Aide à la cessation d'activité et Réorientation professionnelle

Réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi

Situation exceptionnelle : courte période d'accompagnement au développement

Territoires :

L'ensemble des 9 territoires du département

Public cible:
Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et/ou aux jeunes de moins de 26 ans ayant une activité indépendante

Porteurs de projet :
Tous porteurs œuvrant dans le champ de l'accompagnement et de l'insertion socio-professionnel de publics en difficulté en lien avec les activités indépendantes.

Durée de l'appel à projets :
Du 17 décembre 2020 au 31 janvier 2021 inclus

Période de mise en œuvre :
Du 1er avril 2021 au 30 juin 2022

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)



Appui aux parcours d'insertion - levée des freins fiche 1.3

Lever les « barrières » qui entravent le parcours vers l'emploi :



Résoudre des problématiques liées à la mobilité des publics cibles au sens large (mobilité physique et cognitive)



Renforcer l'accompagnement individuel et/ou collectif (ex : ateliers coaching vers l'emploi, développement d'actions préparatoires à tous les métiers...)



Apporter des solutions aux problèmes diverses (ex : garde d'enfants, logement, la santé...) pour faciliter les démarches d'accès à l'emploi

Public cible :
Bénéficiaires du RSA
Jeunes de moins de 26 ans prioritairement sortis de l'ASE

Porteur de projet éligible :
Tous porteurs ayant un ancrage dans le département

Territoire:
L'ensemble des 9 territoires du département

DATE DE DEMARRAGE DU PROJET	DEPÔT DU DOSSIER
Entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} septembre 2021	17/12/2020 au 31/01/2021
Entre le 1 ^{er} octobre 2021 et le 1 ^{er} novembre 2021	01/04/2021 au 31/05/2021
1 ^{er} décembre 2021	01/07/2021 au 31/08/2021

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)



Mobiliser et développer les clauses - *fiche 1.4*

Renforcer les postes de facilitateurs et/ou supports qui œuvrent à la mobilisation et au développement des clauses.

1 ETP postes d'appui sur la politique départementale – Plan Pauvreté

2 ETP facilitateurs des clauses sur les grands projets - ERBM



Territoire :
Lens/Liévin-Hénin/Carvin-Artois

Public cible:
Bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans, et les publics inscrits dans une démarche active de retour à l'emploi

Porteur de projet éligible :
Les structures associatives répondant aux principes de la loi de 1901, dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Durée de l'appel à projets :
du 17 décembre 2020 au 31 janvier 2021

Période de mise en œuvre dispositif :
1er février 2021 au 31 janvier 2022 inclus

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)

Accompagner les sorties de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) – Fiche 1.5

Direction des Politiques d'Inclusion Durable



Public cible :
Jeunes de l'ASE de 16-17 ans en risque de décrochage scolaire, ou sortie de tout parcours

Porteur de projet éligible :
Structure intervenant dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines

Durée de l'appel à projets :
1^{er} avril au 31 mai 2021

Période de mise en œuvre dispositif :
1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 inclus

Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)



Des « Solutions Logement » pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE – fiche 1.6

Proposer une offre de logement adaptée pour les publics jeunes sortant de l'ASE :

- La réactivité dans l'octroi des logements
- Des typologies adaptées
- La situation de ces logements, notamment au regard des solutions de transport
- Le pré-équipement des logements
- Le lissage des charges, la compatibilité du loyer avec les ressources des jeunes

Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département



Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)

Public cible :
Les jeunes de 18 à 25 ans ayant eu un parcours institutionnel, disposant d'une autonomie suffisante et / ou d'un accompagnement social global adapté leur permettant d'accéder à un logement

Porteur de projet éligible :
Les bailleurs sociaux ou des groupements de bailleurs qui disposent d'un parc de logements sur le Département du Pas-de-Calais

Durée de l'appel à projets :
du 1^{er} avril 2021 au 31 mai 2021

Période de mise en œuvre dispositif :
1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 inclus



Accompagnement au logement autonome pour les jeunes ayant eu un parcours institutionnel ASE – Fiche 1.7



Permettre l'accès et le maintien dans le logement des jeunes à travers un accompagnement social global.

Eviter les ruptures de parcours

Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Public cible :
Les jeunes de 18 à 25 ans, sans logement, nécessitant un accompagnement social global pour y accéder
Les jeunes de 18 à 25 ans nécessitant un accompagnement social global pour se maintenir dans leur logement

Porteur de projet éligible :
Associations agréés intervenant au titre de l'accompagnement social du Fonds Solidarité Logement sur le département du Pas-de-Calais

Durée de l'appel à projets :
du 1^{er} avril 2021 au 31 mai 2021

Période de mise en œuvre dispositif :
1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 inclus



Accompagner les ménages risquant l'expulsion locative

- Fiche 1.8



Prévenir l'expulsion locative par le maintien durable des ménages dans leur logement.

Il s'agit d'un accompagnement global couplé à une demande d'aide financière au titre du Fonds de Prévention des Expulsions Locatives (FPEL).

Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)

Public cible :
Les ménages relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, locataires du parc privé et public, en dette de loyer avec ou non une procédure d'expulsion locative engagée et ne pouvant pas ou plus bénéficier du FSL.

Porteur de projet éligible :
Associations agréés intervenant au titre de l'accompagnement social du Fonds Solidarité Logement sur le département du Pas-de-Calais . Pour chaque territoire sera retenu un opérateur.

Durée de l'appel à projets :
En attente de dates précises

Période de mise en œuvre dispositif :
En attente de dates précises



Pacte d'Ambition IAE - fiche 1.9

Contribuer au retour à l'emploi des personnes qui en sont dépourvues et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur faisant bénéficier d'un accompagnement technique et socioprofessionnel de qualité, en les aidant à lever les différents freins à l'emploi et en leur permettant d'acquérir le savoir-faire et le savoir-être nécessaires à leur employabilité.



Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Public cible:
Bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans

Porteur de projet éligible :

- Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique:
 - Ayant bénéficié d'un financement au titre de l'AMI 2020 de la DIRECCTE « l'insertion par l'activité Économique en Hauts-de-France – FDI Rebond Axe 2 » dans le cadre de la Stratégie pauvreté.
 - Disposant de l'agrément de l'Etat (CDIAE) correspondant aux nombres de postes en insertion supplémentaires.

DATE DE DEMARRAGE DU PROJET	DEPÔT DU DOSSIER
Entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} septembre 2021	17/12/2020 au 31/01/2021
Entre le 1 ^{er} octobre 2021 et le 1 ^{er} novembre 2021	01/04/2021 au 31/05/2021
1 ^{er} décembre 2021	01/07/2021 au 31/08/2021

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)



Récapitulatif des dates de dépôt et de réalisation Du 17 décembre 2020 au 31 août 2021

DATES D'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
	17 décembre	31 janvier			1er avril	31 mai		1er juillet	31 août
1.1 - Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA	Mai 2021 à avril 2022								
1.2 - Accompagnement des bénéficiaires du RSA exerçant une activité indépendante	Avril 2021 à juin 2022								
1.3 - Appui aux parcours d'insertion – Levée des freins	Début : 1er janv. au 1er sept. 2021 Fin : août 2022 max.				Début : 1er oct. au 1er nov. 2021 Fin : octobre 2022 max.			Décembre 2021 à nov. 2022	
1.4 - Mobiliser et développer les clauses	Février 2021 à janv. 2022								
1.5 - Accompagner les sorties de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)					Octobre 2021 à sept. 2022				
1.6 - Des « Solutions Logement » - ASE					Octobre 2021 à sept. 2022				
1.7 - Accompagnement au logement autonome - ASE					Octobre 2021 à sept. 2022				
1.8 - Accompagner les ménages risquant l'expulsion locative									
1.9 - Pacte Ambition IAE	Début : 1er janv. au 1er sept. 2021 Fin : août 2022 max.				Début : 1er oct. au 1er nov. 2021 Fin : octobre 2022 max.			Décembre 2021 à nov. 2022	

 Dates ouverture/clôture de l'Appel à projets

 Dates mise en œuvre des opérations



Pas-de-Calais

Le Département

APPEL A PROJETS 2021

DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE

AXES 2 et 3 : Engagement collectif en faveur de l'emploi

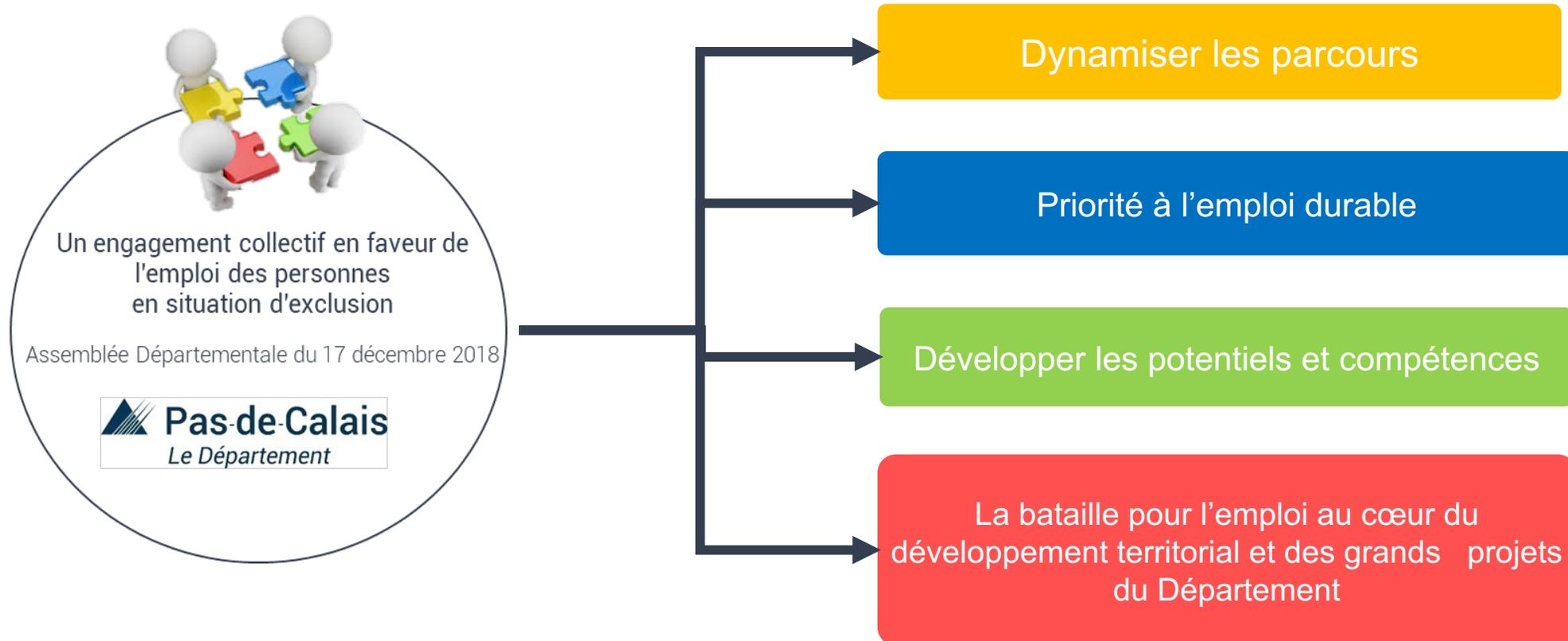
Direction des Politiques d'Inclusion Durable



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



OBJECTIFS VISES PAR LES DISPOSITIFS DE L'APPEL A PROJETS





Dispositifs hors Fonds Social Européen (FSE)

- Référent solidarité*
- Accompagnement professionnel dans les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)*
- Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires (AI)*
- Aide à l'encadrement dans les Entreprises d'Insertion (EI)*
- Appui aux dispositifs d'insertion*
- Actions d'innovation sociale*



Accompagnement des bénéficiaires du RSA relevant de la sphère sociale.

L'objectif est la mise en place d'un parcours permettant de lever les freins à une insertion professionnelle.

Ce parcours se formalise au travers d'un Contrat d'Engagements Réciproques Solidarité.

Il est attendu que cet accompagnement se clôture par une réorientation vers la sphère insertion professionnelle voire une sortie à l'emploi (+6 mois) ou formation qualifiante.



Public cible:
Bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales ne permettant pas le retour à l'emploi => orientés en sphère sociale.

Porteur de projet éligible :
Structure publique ou privée œuvrant à l'insertion des publics en difficultés.

! Dès 2021, la part qualitative passe à 40% et 60% pour la part quantitative

Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

2 sessions d'appels à projets :
17/12/2020 au 31/01/2021
01/04/2020 au 31/05/2021

Période de mise en œuvre dispositif :
1^{ère} session : 01/01/2021 au 31/12/2021
2^{ème} session : du 01/10/2021 au 31/12/2021

Aide à l'encadrement dans les structures d'Insertion par l'Activité Economique – Fiches 2.3 et 2.4

Soutien à l'encadrement technique et socio-professionnel dans le cadre d'une étape de parcours et de mises à disposition au sein d'une **Association Intermédiaire** ou d'une **Entreprise d'Insertion**



Bâtiment, Manutention, Bricolage, Emplois administratifs

Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Pour accéder à la fiche 2.3 merci de cliquer [ici](#)

Pour accéder à la fiche 2.4 merci de cliquer [ici](#)

Public cible :

Bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins 26 ans
(prioritairement issus de l'ASE)

Porteur de projet éligible :

Associations loi 1901 agréées « **Associations intermédiaires** » ou « **Entreprises d'Insertion** » par le CDIAE

Durée de l'appel à projets :

du 17 décembre 2020 au 31 mai 2021

Période de mise en œuvre dispositif :

Démarrage entre le 01/01/2021 et le 01/10/2021
au plus tard
Fin au 31 décembre 2021 maximum



Appui aux dispositifs d'insertion – Fiche 2.5

Accompagner l'émergence d'initiatives nouvelles, innovantes, expérimentales et qui apportent une plus-value complémentaire aux parcours d'insertion des publics cibles



Public cible :
Bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins 26 ans (prioritairement issus de l'ASE)

Porteur de projet éligible :
Tous porteurs ayant un ancrage territorial au sein du Département

DATE DE DEMARRAGE DU PROJET	DEPÔT DU DOSSIER
Entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} septembre 2021	17/12/2020 au 31/01/2021
Entre le 1 ^{er} octobre 2021 et le 1 ^{er} novembre 2021	01/04/2021 au 31/05/2021
1 ^{er} décembre 2021	01/07/2021 au 31/08/2021

Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)



Actions d'innovation sociale – Fiche 2.6

Mise en place d'actions collectives en lien avec l'innovation sociale permettant, grâce aux objectifs définis du projet, d'apporter une réponse à un/des besoins, une/des difficulté(s) repéré(s).



Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)

Public cible :
Bénéficiaires du RSA et jeunes

Porteur de projet éligible :
Association, Organisme de formation œuvrant à l'insertion des publics en difficultés

Durée de l'appel à projets :
17 décembre 2020 au 31 janvier 2021 inclus
ET
1^{er} avril au 31 mai 2021 inclus

Période de mise en œuvre :
Action entre 6 et 9 mois

- 1^{er} Mai 2021 au 31 Janvier 2022 maximum
- 1^{er} Octobre 2021 au 31 Août 2022 maximum



Récapitulatif des dates de dépôt et de réalisation Du 17 décembre 2020 au 31 août 2021

DATES D'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
	17 décembre	31 janvier			1er avril	31 mai		1er juillet	31 août
2.1 - Référent solidarité	Janvier à déc. 2021				Octobre 2021 à déc. 2021				
2.2 Accompagnement professionnel dans les PLIE	Janvier à déc. 2021								
2.3 - Aide à l'encadrement dans les Association intermédiaires	Démarrage : 1er janv.au 1er oct. 2021 Fin : déc. 2021 max.								
2.4 - Aide à l'encadrement dans les Entreprises d'Insertion	Démarrage : 1er janv.au 1er oct. 2021 Fin : déc. 2021 max.								
2.5 - L'Appui aux dispositifs d'insertion	Début : 1er janv. au 1er sept. 2021 Fin : août 2022 max.				Début : 1er oct. au 1er nov. 2021 Fin : octobre 2022 max.			Décembre 2021 à nov. 2022	
2.6 - Actions d'innovation sociale	Mai 2021 à janv. 2022				Oct. 2021 à août 2022				

 Dates ouverture/clôture de l'Appel à projets

 Dates mise en œuvre des opérations



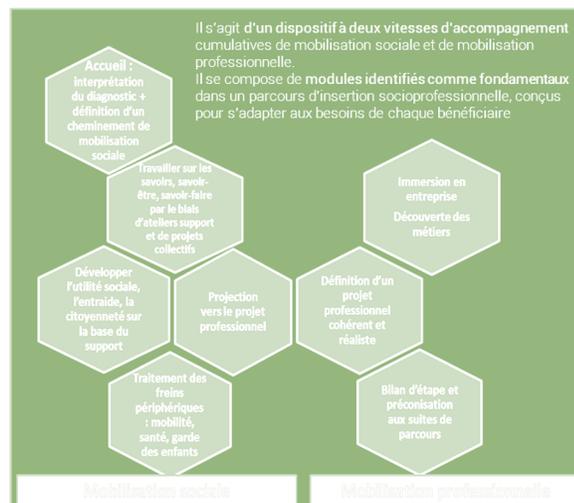
AXE 3 : Engagement collectif en faveur de l'emploi – avec Fonds Social Européen (FSE)

Dispositifs comprenant du
Fonds Social Européen (FSE)

- De l'Insertion Sociale à l'Insertion Professionnelle (ISIP)*
- Aide à l'encadrement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)*
- Aide à l'encadrement des Chantiers écoles*
- Un emploi un toit*
- Développer une ingénierie territoriale des clauses d'insertion*
- Bataille pour l'emploi*



- Favoriser l'inclusion sociale en développant la citoyenneté, l'utilité sociale et la solidarité
- Traiter les freins périphériques à l'emploi : santé, logement, mobilité ...
- Elaborer et valider un projet professionnel
- Permettre l'accès à un emploi durable



Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Public cible :
les bénéficiaires du RSA ou jeunes de moins de 26 ans, résidant dans le Pas-de-Calais et exprimant la volonté de se projeter vers l'emploi

Porteur de projet éligible :
Tout porteur œuvrant dans le champ de l'insertion socio-professionnelle

Période de mise en œuvre dispositif :
Dès le 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Durée de l'appel à projets :
17 décembre 2020
Au 31 janvier 2021

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)



Aide à l'encadrement dans les structures d'Insertion par l'Activité Economique – Fiche 3.2

Soutien à l'encadrement technique et socio-professionnel dans le cadre de la réalisation d'activités supports permanentes propices à l'insertion des publics cibles dans les **Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)**



Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Public cible :
Bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins 26 ans (prioritairement issus de l'ASE)

Porteur de projet éligible :
Associations loi 1901 porteuses d'un « Atelier et Chantier d'Insertion », agréées par le CDIAE

Durée de l'appel à projets :
du 17 décembre 2020 au 31 janvier 2021

Période de mise en œuvre dispositif :
du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)



Aide à l'encadrement dans les Chantiers-école – Fiche 3.3

Soutien à l'encadrement technique et socio-professionnel dans le cadre de la réalisation d'activités supports dites « ponctuelles propices » à l'insertion des publics cibles



Public cible :
Bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins 26 ans (prioritairement issus de l'ASE)

Porteur de projet éligible :
Associations loi 1901 porteuses d'un Atelier et Chantier d'Insertion, agréées par le CDIAE

DATE DE DEMARRAGE DU PROJET	DEPÔT DU DOSSIER
Entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} septembre 2021	17/12/2020 au 31/01/2021
Entre le 1 ^{er} octobre 2021 et le 1 ^{er} décembre 2021	01/04/2021 au 31/05/2021
<i>Date d'exécution du 31 décembre 2021 maximum</i>	

Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)



Un Emploi, un Toit – Fiche 3.4

Soutien à l’encadrement technique et socio-professionnel sur des activités de réhabilitation de logements permettant d’apporter des solutions de logement aux jeunes éloignés de l’emploi



Public cible :
Exclusivement des jeunes de moins 26 ans BRSA ou non (prioritairement issus de l’ASE)

Porteur de projet éligible :
Associations loi 1901 porteuses d’un Atelier et Chantier d’Insertion, agréées par le CDIAE

DATE DE DEMARRAGE DU PROJET	DEPÔT DU DOSSIER
Entre le 1er janvier et le 1er septembre 2021	17/12/2020 au 31/01/2021
Entre le 1er octobre 2021 et le 1er décembre 2021	01/04/2021 au 31/05/2021
<i>Date d’exécution du 31 décembre 2021 maximum</i>	

Territoire :
L’ensemble des 9 territoires du département

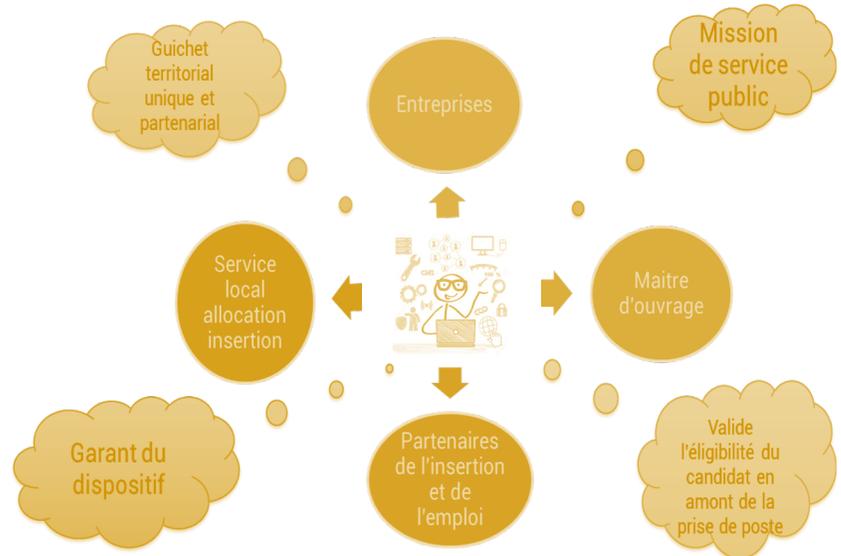
Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Poursuivre le partenariat historique et financier avec les « facilitateurs » pour la mise en œuvre et le développement des clauses.



Porteur de projet éligible :
Les structures associatives répondant aux principes de la loi de 1901, dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Durée de l'appel à projets :
17 décembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021.

Période de mise en œuvre dispositif :
Du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2021

Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)



Bataille pour l'emploi – Fiche 3.6

Accompagner l'émergence d'initiatives nouvelles, innovantes, expérimentales et qui apportent une plus-value complémentaire aux parcours d'insertion des publics cibles



Public cible :
Bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins 26 ans (prioritairement issus de l'ASE)

Porteur de projet éligible :
Tous porteurs ayant un ancrage territorial au sein du Département

DATE DE DEMARRAGE DU PROJET	DEPÔT DU DOSSIER
Entre le 1er janvier et le 1er septembre 2021	17/12/2020 au 31/01/2021
Entre le 1er octobre 2021 et le 1er décembre 2021	01/04/2021 au 31/05/2021

Date d'exécution du 31 décembre 2021 maximum

Territoire :
L'ensemble des 9 territoires du département

Pour accéder à la fiche merci de cliquer [ici](#)



Récapitulatif des dates de dépôt et de réalisation Du 17 décembre 2020 au 31 août 2021

DATES D'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
	17 décembre	31 janvier			1er avril	31 mai		1er juillet	31 août
3.1 - De l'Insertion Sociale à l'Insertion Professionnelle (ISIP)	Janvier 2021 à déc. 2021								
3.2 - Aide à l'encadrement des Ateliers et Chantiers d'Insertion	Janvier 2020 à déc. 2021								
3.3 - Aide à l'encadrement des Chantiers écoles	Début : 1er janv. au 1er sept. 2021 Fin : déc.2021				Début : 1er oct. au 1er déc. 2021 Fin : déc. 2021.				
3.4 - Un emploi un toit	Début : 1er janv. au 1er sept. 2021 Fin : déc.2021				Début : 1er oct. au 1er déc. 2021 Fin : déc. 2021.				
3.5 - Développer une ingénierie territoriale des clauses d'insertion	Janvier 2020 à déc. 2021								
3.6 - Bataille pour l'emploi	Début : 1er janv. au 1er sept. 2021 Fin : déc.2021				Début : 1er oct. au 1er déc. 2021 Fin : déc. 2021.				

 Dates ouverture/clôture de l'Appel à projets

 Dates mise en œuvre des opérations



RAPPEL D'ÉLÉMENTS LIÉS AU CRÉDITS FSE

Les enjeux liés à la saisie des Indicateurs (questionnaires participants).

Attention à la qualification des participants ! Nos enjeux sont concentrés sur les « Chômeurs et les Inactifs »

Les éléments d'éligibilité du public :

- Les documents prouvant l'éligibilité des participants doivent être collectés au fil de l'eau des entrées des participants.
- Pour les jeunes de moins de 26 ans à l'entrée dans l'opération fournir une copie de la carte d'identité.
- Pour les BRSA, fournir les attestations CAF mentionnant les droits du mois d'entrée dans l'opération.

Justification de la réalisation de l'opération :

- Tableau de suivi ;
- Grilles d'évaluation des participants réalisées par les encadrants techniques notamment, ...
- Bilan qualitatif, quantitatif ; ...

La publicité liée au financement du FSE sur l'opération :

- Les logos à insérer
- L'affiche au format A3 à apposer
- Le Site Internet le cas échéant sur lequel les logo doivent apparaître sans scrolling.

Mise en place d'une méthode d'auto-contrôle :

Attention dans le cadre du recueil des données (questionnaire participant), il doit être mis en place une procédure d'auto-contrôle de ces données. Cette procédure doit être justifiée via des éléments factuels (ex. grille de contrôle),